

CONDITION DE SECURITE

- 1/ **Vous êtes responsables de nos trottinettes et par conséquent, vous êtes tenus de respecter les règles et les consignes de sécurité que l'accompagnateur vous communique.**
- 2/ En trottinette vous êtes considérés comme un piéton en dessous de 6 km/h. Dès lors sauf autorisation temporaire d'occupation de la voie publique, vous êtes soumis comme tout piéton, aux obligations particulières suivantes :
 - Circuler sur les trottoirs.
 - Respecter les feux tricolores et le code de la route.
 - Emprunter les passages protégés, pistes cyclables et trottoirs.
- 3/ **Le port des chaussures fermées est obligatoire.** (Tenue de sport conseillée)
- 4/ Le casque est obligatoire et fourni par TROTT'ÉVASION ; quiconque souhaiterait faire le parcours sans respecter cette règle se verra interdit de location. D'autres équipements sont disponibles : lunettes de protection, genouillères, coudières, et gants.
- 5/ L'usage des trottinettes est personnelle, **il est formellement interdit d'être à 2 sur le véhicule.**
- 6/ L'accompagnateur observera le groupe pendant une instruction de 5 minutes et prendra ensuite la tête du peloton.
Il est formellement interdit de doubler l'accompagnant.
- 7/ La vitesse des trottinettes est réglable (de 5 à 25 km/h) **mais la vitesse de l'excursion est imposée par l'accompagnateur**
- 8/ Il est interdit de doubler pendant les excursions ou même d'être côte à côte avec une autre trottinette (en effet les obstacles sont souvent évitables en changeant de trajectoire).
- 9/ **Les distances de sécurité de 5 m à 10 m en descente sont obligatoires.** Freinez de manière à ne pas bloquer les roues pour une meilleure efficacité de freinage
- 10/ Lorsque vous roulez, concentrez votre regard loin devant, évitez de regarder la roue de la personne devant vous ou l'obstacle immédiat.
- 11/ Freinez de manière progressive des 2 freins simultanément afin de ne pas bloquer les roues.
Les dérapages sont proscrits : une surfacturation de 15 € sera mise en place si le dérapage est fait de manière délibérée.
- 12/ Écoutez les conseils de l'accompagnant sur les positions à adopter pendant la balade. Conservez vos deux mains sur le guidon.
- 13/ Pour tourner et indiquer la direction l'accompagnateur fera un signe de la jambe:
 - **Pour tourner à gauche** l'accompagnateur lèvera la jambe sur le côté gauche.
 - **Pour tourner à droite** l'accompagnateur lèvera la jambe sur le côté droit.
- 14/ L'accompagnateur signalera à haute voix les obstacles durant le parcours, nous vous demandons de bien transmettre l'information... exemple : une branche au milieu du parcours "Attention branche".
- 15/ Pendant la balade il se peut que nous croisions des cavaliers. Dans ce cas, nous devons laisser la priorité aux chevaux :
l'accompagnateur donnera le signal pour l'arrêt et le redémarrage de la ballade.
- 16/ **Dans les communes avec une forte activité pastorale l'utilisation des chiens de berger est essentielle à la surveillance et à la protection du troupeau ; il se peut que notre présence les intrigue et qu'ils adoptent un comportement de garde : dans ce cas il est primordial de garder son calme et de ne pas faire de gestes brusques... votre accompagnateur sait comment agir, alors écoutez le et tout se passera bien.**

